



**HAL**  
open science

## **Il était une fois, dans le monde bien confortable d'un doctorant rentier**

Ariane Amado, Armand Desprairies

### ► **To cite this version:**

Ariane Amado, Armand Desprairies. Il était une fois, dans le monde bien confortable d'un doctorant rentier. *Actualité juridique Droit administratif*, 2021, 36, pp.2057. <halshs-03407192>

**HAL Id: halshs-03407192**

**<https://shs.hal.science/halshs-03407192v1>**

Submitted on 19 Mar 2026

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

## **Il était une fois, dans le monde bien confortable d'un doctorant rentier**

*Version « post-print », acceptée par l'éditeur AJDA, septembre 2021.*

---

Après plusieurs mois de vacances, le doctorant rentier, heureux titulaire d'un contrat doctoral ou d'ATER, rentre de son tour du monde aux frais du contribuable. Pour commencer en douceur, il se remet à la lecture de revues scientifiques.

« Détendu », il découvre avec stupeur que lui et ses semblables font l'objet de suspicions dans un article rédigé par deux éminents professeurs de droit (AJDA, 2021.1607). Il est présenté comme un profiteur du système universitaire car il peut potentiellement ne pas réussir à finir sa thèse, alors qu'il encaisse les deniers publics bien volontiers. Une obligation de résultat devrait peser sur lui pour s'assurer que sa besogne soit bien achevée ou, à défaut, rembourser tous ces « indus ».

Dans un inventaire à la Prévert particulièrement moralisateur, ces deux professeurs égrainent tout ce dont a pu bénéficier le doctorant rentier : bureau, ordinateur, photocopies, formation, financement à des colloques ou déplacements. Il s'en étonne : tout universitaire sait pertinemment que la plupart des Universités, du moins en sciences sociales, ne fournissent même pas un dixième de ce que prévoient les textes.

Le doctorant rentier s'interroge surtout de l'ampleur du phénomène dénoncé : sans aucun chiffre à l'appui, il est bien mal à l'aise devant ces sources concordantes qui permettraient de dire que le phénomène n'est pas négligeable.

Il trouve l'article encore plus injuste quand ces auteurs lui opposent son statut à celui de ses collègues, les doctorants non rentiers, « qui enchaînent les petits boulots pour survivre ». Technique bien connue : diviser les précaires entre eux au lieu de résoudre les problèmes de fond.

Car, certes, il peut y avoir des abus, comme partout, y compris chez les titulaires. Mais la lecture de cet article semble occulter la réalité actuelle du doctorat et du système universitaire : comité de suivi inexistant, absence d'accompagnement humain, intériorisation ou désintérêt de la précarité du doctorat, recours massifié aux vacances.

Le doctorant rentier, c'est quoi ? Un étudiant qui a suivi un parcours très honorable sur les bancs de l'enseignement supérieur et qui, à l'issue d'une procédure de sélection établie par les titulaires, a pour mission principale de réaliser une thèse. C'est là que les choses se gâtent, car par manque de moyens,

l'Université (avec la complicité ou la passivité de certains titulaires) décide de lui confier moult missions accessoires « utiles pour sa carrière » : charge supplémentaire de travaux dirigés et/ou de correction de copies, gestion d'une équipe pédagogique, préparation de colloques, accueil de professeurs invités, gestion des étudiants en stress notamment en période de pandémie Covid-19.

Et puis, au fond, qu'est-ce qui lui est reproché ? En tant que jeune chercheur, de ne pas avoir fait preuve de « probité » en ne finissant pas son doctorat ? En tant qu'aspirant à un poste de titulaire, d'avoir manqué à une obligation morale de soutenir un concours de l'enseignement supérieur ? La réalité est qu'il n'y a pas assez de postes de titulaires par rapport à la masse étudiante que l'Université accueille, contrairement à d'autres époques. Le doctorant rentier était un chercheur prometteur qui peut avoir été dégoûté du métier en raison de l'état désastreux de la recherche, de la solitude du métier et de l'esprit « corporatiste » de certains titulaires selon lequel le doctorat est seulement fait pour devenir professeur.

Il est et restera un « outsider », comme la plupart de ses collègues, tant que le doctorat sera professionnellement dévalorisé et qu'il sera considéré comme un « privilégié », ce qui est très relatif au regard des salaires de ses autres camarades de promotion qui sont sortis du système universitaire. Allons bon, ce n'est pas tout, mais le doctorant rentier a une thèse à finir : fainéant va !

Ariane Amado

Docteure en droit pénal et sciences criminelles de l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, enseignante-chercheuse à l'Université Libre de Bruxelles

Armand Desprairies

Maître de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne